

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

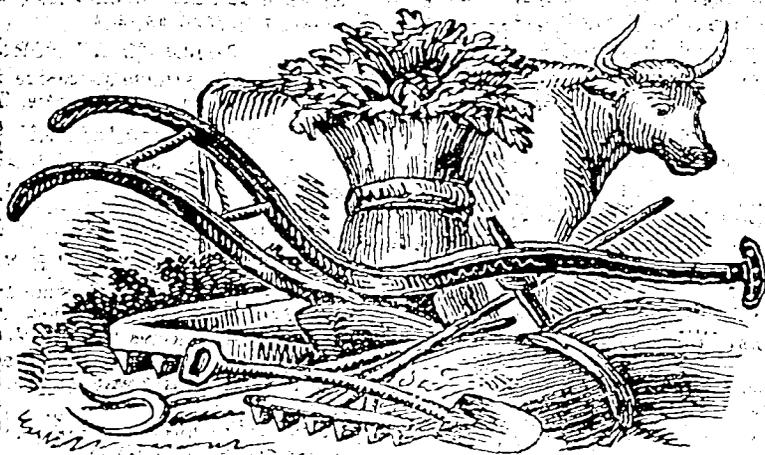
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arriérés, devant alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## CAUSERIE AGRICOLE

### CULTURE DE LA BETTERAVE.

(Suite.)

*Variétés.*—La culture a produit un nombre prodigieux de variétés de betteraves, dont la plupart sont cultivées spécialement pour la nourriture des bestiaux. Les principales sont :

10. La betterave champêtre à peau rouge et à chair variée de rose et de blanc. C'est la plus connue dans la culture canadienne. Elle est excessivement rustique, végète rapidement, donne un produit abondant et se conserve avec facilité. Il existe une sous-variété de la betterave champêtre qui croît presque entièrement hors de terre, c'est celle que l'on préfère dans les sols peu profonds, et même dans ceux dont la couche végétale est épaisse à cause de la facilité de sa récolte. Les auteurs les plus compétents admettent que la betterave champêtre contient plus d'eau et est un peu moins nourrissante que la jaune d'Allemagne, et surtout que la blanche de Silésie.

20. La jaune d'Allemagne à peau jaune-foncé et à chair jaune tendre. Elle donne un produit abondant et plus nourrissant que la précédente. Beaucoup de cultivateurs lui donnent la préférence sur les autres variétés; mais, comme elle croît presque complètement sous terre, elle ne réussit bien que dans les sols profonds.

30. Les globes jaunes ou rouges, qui ne diffèrent des précédentes que par leur forme sphérique (en boule ronde). Ces variétés ont été créées par la culture pour permettre l'introduction de cette importante plante fourragère dans tous les terrains, même dans ceux dont la couche cultivable est très-mince.

40. La betterave blanche de Silésie à peau et chair blanche, à racine très-grosse et peu allongée. C'est de cette variété que l'on fait l'extraction du sucre. Il en existe deux sous-variétés, la blanche à collet rose et la blanche à collet vert. L'industrie de la sucrerie emploie exclusivement cette

dernière. Elle est la plus volumineuse, mais elle se développe sous terre. D'après les intéressantes expériences de M. Girardin, cette sous-variété est la plus productive de toutes les betteraves connues de nos jours. L'analyse nous fait connaître que la betterave de Silésie contient moins de substances nutritives que les variétés précédentes, mais qu'en revanche elle est beaucoup plus riche en matière sucrée. C'est donc à bon droit que les sucreries donnent la préférence à la blanche de Silésie.

*Terrain.*—La betterave n'est pas difficile sur le choix du terrain, pourvu que celui-ci soit de consistance moyenne, plutôt tenace que léger, frais et enrichi par de bonnes fumures, elle y donnera des produits abondants. Elle n'aime pas les sols secs et mouvants, parce qu'ils se dessèchent trop pendant les chaleurs et lui font éprouver de trop nombreux arrêts pendant sa croissance. Elle donne ses meilleurs rendements dans les sables frais et gras.

*Engrais.*—La betterave est assez épuisante, quoique un peu moins que la patate. Elle ne vient que dans les sols bien engraisés, non pas qu'elle absorbe tout le fumier qu'on lui donne, mais elle aime à végéter au sein de l'abondance.

De toutes les matières fertilisantes employées pour la fumure des terres, la plus convenable est le fumier de ferme, c'est-à-dire les déjections de nos animaux mêlées avec les pailles qui leur ont servi de litière. Mais si à cet engrais on ajoute des cendres ou toute autre matière riche en potasse, la fertilisation n'en sera que plus complète et le rendement plus considérable.

Mathieu de Dombasle, dont les enseignements font autorité en agriculture, admet que, d'après ses expériences personnelles, un morceau de terre qui produit ordinairement 15 minots de blé peut donner 16,000 livres ou environ 250 minots de betterave, et que celui qui donnerait 20 minots de blé pourrait produire 3,500 lbs. ou 540 minots de betteraves.

On sait que la qualité de la terre influe beaucoup sur

Hôpital-Général de Québec

l'abondance des récoltes, mais il ne faut pas oublier que l'engrais possède une puissance de production avec laquelle, pour notre malheur, nous ne comptons pas assez souvent. Dans un même champ, et sous des circonstances atmosphériques semblables, nous pouvons doubler le rendement par arpent avec la seule force des engrais. Si la terre est déjà riche, elle donnera de fortes récoltes, mais si par la fumure on augmente sa richesse la récolte s'élèvera en proportion.

Une fumure de 40 voyages de bon fumier par arpent est une fumure convenable, mais celle de 60 voyages l'est encore beaucoup plus et donnera nécessairement de meilleurs résultats.

*Culture.*—La betterave ne se sème qu'au printemps et n'entre en végétation que lorsque la température extérieure s'est élevée à 45 degrés Fahrenheit, ce qui n'arrive guère avant la fin d'avril dans les localités les plus favorisées de la Province de Québec. Cependant, il ne faudrait pas attendre ce moment là pour préparer la terre destinée à la betterave. Tout au contraire, le premier labour de préparation aura dû être fait l'automne précédent; afin que, pendant l'hiver, le sol se pulvérise plus complètement et plus profondément sous l'influence des gelées. La nécessité de ce premier labour augmente avec la tenacité et la dureté de la terre; on devra le faire aussi profondément que le permettront les instruments et la quantité d'engrais dont on pourra disposer.

Au printemps, l'ameublissement de la terre ainsi préparée est déjà très-avancée, cependant elle n'est pas encore complète et ne satisfait pas tout-à-fait aux exigences de la betterave. On complètera la préparation en donnant un coup de scarificateur ou en faisant un hersage énergique en long et en large à défaut de scarificateur. Puis on étend le fumier et on l'enterre par un léger labour de 4 à 5 pouces de profondeur.

Dans les terres de consistance moyenne profondes ou dans celles qui sont sujettes à se dessécher pendant les fortes sécheresses de l'été on sème à plat. A cet effet, après le dernier labour de préparation, on nivelle le terrain au moyen d'un fort hersage, puis on sème en ligne plus ou moins espacées. Ce semis peut se faire à la main, mais si l'on tient à obtenir une grande régularité dans la répartition des graines et une grande rapidité d'exécution on donnera la préférence au *semoir à brouette*.

Sur les sols frais ou peu profonds, on augmentera artificiellement l'épaisseur de la couche végétale en semant sur *ados*. Ce mode de semis est déjà avantageusement connu dans le pays; nous en sommes redevables aux Ecossais qui l'emploient dans la culture des navets. Il consiste à tracer des sillons séparés par de hauts monticules, puis à abattre le sommet de ces monticules par un roulage; la plateforme ainsi formée est appelée *ados*, et c'est elle qui reçoit la semence.

Par ce procédé, les racines se développent au milieu d'une plus grande épaisseur de terre meuble et fertile, la rapidité de leur croissance en sera augmentée et leur produit plus élevé.

Enfin, dans plusieurs cultures on a adopté un troisième procédé qui donne de meilleurs résultats que le second. Il consiste à semer directement au-dessus de l'engrais. Pour cela, au lieu d'étendre le fumier avant le dernier labour, on ne le dépose que dans les sillons, et on l'enterre en fendant les monticules. On reforme ainsi de nouveaux *ados* au sein desquels se trouve l'engrais. On abat le sommet de ces *ados*, comme dans la méthode précédente et on sème.

Les plantes croissent ainsi directement au-dessus du fu-

mier, le traversent complètement, y puisent une somme considérable de principes alimentaires et donnent des produits exceptionnellement abondants. Nous avons toujours suivi cette dernière méthode dans nos semis de betteraves champêtres, et nous n'avons eu qu'à nous en louer. Cependant, nous ne la recommanderions pas dans la culture des betteraves destinées à la fabrication du sucre, et cela pour deux raisons principales: D'abord, dans cette position, les betteraves sont souvent bifurquées et il y a perte sur le produit; puis les fabricants de sucre ont constaté depuis longtemps que les racines qui ont végété en contact immédiat avec le fumier rendent moins de matière sucrée, soit parce qu'elles sont réellement moins saccharines, soit parce que les procédés d'extraction ne réussissent pas à séparer tout le sucre des autres substances solubles.

La distance à laquelle doivent être placées les betteraves est d'une importance majeure dans cette culture; aussi a-t-elle occupé l'attention des agriculteurs les plus éminents.

Dans le Nord de la France, où l'on entend si bien les soins à donner à la betterave, les rangs sont tracés à la distance de 20 pouces les uns des autres, et les racines sur les rangs sont espacées de 16 pouces, ce qui donne 14580 plants par arpent; d'autres espacent leurs racines de 18 pouces en tous sens, ce qui donne 18175 plants par arpent. Dans ces deux cas les rendements sont en moyenne de 27,500 lbs. ou un peu plus de 400 minots par arpent.

Un habile agriculteur, M. Kœchlin, espaçait ses rangs de betteraves de trois pieds et mettait ses racines à 18 pouces de distance sur les lignes, il ne plantait ainsi que 7,000 racines par arpent. Mais chaque racine dit le Gasparin pesait en moyenne de 30 à 34 lbs. Ces poids monstrueux dépassent toute conception et il ne serait pas sage de baser ses calculs sur de tels rendements.

Si la qualité et la richesse du sol donnent l'espérance d'obtenir des récoltes abondantes ne cherchons pas à obtenir des racines d'un volume trop considérable, car alors il faudrait trop espacer les plantes et si la récolte venait à manquer, les vides seraient trop grands et la perte de terrain trop forte. Le cultivateur qui obtiendrait des betteraves pesant en moyenne 4 lbs. la pièce pourrait se vanter de son succès; pour cela il suffit de tracer les rangs à 24 pouces les uns des autres et de mettre une distance de 16 à 18 pouces entre les racines sur les lignes.

L'époque des semailles doit varier suivant le climat, si la saison est hâtive on pourra semer plutôt, si elle est tardive, il sera préférable d'attendre. Dans tous les cas, il faut craindre les gelées blanches; car si ces gelées saisissaient le plant aussitôt après sa sortie de terre, elles le détruiraient.

La quantité de graine par arpent est en moyenne de deux livres.

Les soins pendant la végétation, c'est-à-dire les sarclages et les grattages ne doivent pas être oubliés, les succès en dépendent en grande partie. On donnera donc un premier sarclage aussitôt que les feuilles auront atteint environ six pouces de longueur. Aucune raison ne doit nous faire négliger ce travail. Les mauvaises herbes vivent aux dépens de la substance fertilisante destinée à la betterave et lui en enlèvent une forte proportion; en outre, elles occupent un espace dont la plante cultivée a absolument besoin. Ces raisons suffisent pour démontrer la nécessité des sarclages.

Si l'on dispose d'un extirpateur, on sarclera entre les rangs avec cet instrument; mais sur les rangs le travail se fera à la grappe. On profite de ce moment pour faire les éclaircies nécessaires.

Quinze jours plus tard, on fait un second sarclage et un

dernier éclaircissement. Enfin, toutes les fois que les mauvaises herbes apparaissent on renouvelle les sarclages, jusqu'au moment où le développement des plantes ne leur permet plus de donner passage aux instruments.

(A continuer)

## REVUE DE LA SEMAINE

Nous avons vu avec quel entrain la presque totalité de la presse canadienne s'est empressée, en faussant l'esprit de la constitution, à chercher des raisons capables d'exonérer de tout blâme le ministère fédéral sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Malheureusement pour les adulateurs du pouvoir, le défaut d'entente et les divergences d'opinion sur le fond même de la question a amené un immense fiasco, et après s'être torturés l'esprit, après s'être tourmentés outre-mesure, ils ont réussi à nous convaincre qu'eux-mêmes tous les premiers ne croyaient pas un mot de ce qu'ils écrivaient.

La vérité est une; et pour porter la conviction dans l'esprit de leurs lecteurs, les défenseurs du ministère fédéral auraient dû prendre ce principe comme point de départ. Au lieu de cela, ils se sont divisés, ils ont soufflé froid et chaud, les uns admettant que la loi des Ecoles du Nouveau-Brunswick est faite contre l'esprit et la lettre de la constitution et les autres cherchant à démontrer son entière constitutionnalité, mais tous concluant à la complète absorption du ministère. Il nous semblait que la logique a des exigences contre lesquelles il est impossible de regimber; il paraît qu'on pense autrement en certains lieux.

L'inconstitutionnalité de la loi des Ecoles ne fait plus aujourd'hui l'ombre du doute; les Chambres du Nouveau-Brunswick, en enlevant aux catholiques le droit de faire instruire leurs enfants suivant les principes de leur religion, ont outrepassés les pouvoirs qui leur ont été légués par la constitution; et il était du devoir des Chambres fédérales d'annuler cette loi.

A ce sujet, nous empruntons au *Journal des Trois-Rivières* l'extrait suivant d'un excellent article intitulé *les sophistes*:

"Ceux de nos adversaires qui nous opposent font relever les droits du gouvernement du N. B. de la constitution; mais au moins doivent-ils convenir dans ce cas, qu'il ne faut point sortir de la constitution. Ainsi la constitution décoret chaque province pour passer les lois qui lui conviendra. Or, il en résulte, que la Province n'est saisie relativement à l'éducation, que des droits que les gouvernements possèdent sur cette matière et pas davantage.

"Ici la question se simplifie, parce que tous les droits relativement à l'éducation, n'appartiennent pas à l'état. Il faut distinguer ceux du père qui ne relèvent pas de l'état, mais de la nature et de la loi de Dieu, et conséquemment qui ne se trouvent pas compris dans la constitution et n'ont pas été cédés au gouvernement des Provinces. Il y a de plus les droits de la religion, soit naturelle, soit révélée, relativement à l'éducation, qui n'appartiennent pas à l'Etat, parce que la religion est nécessaire à tout homme et que tout homme a droit de l'apprendre et de se la faire enseigner indépendamment de l'Etat. Conséquemment les droits cédés par la constitution aux gouvernements locaux sur l'éducation, ne comprennent pas les droits qui appartiennent à la religion.

"Ici nous ne pensons pas avoir de contradicteurs, parce qu'il est admis par tout le monde que l'autorité du père sur

ses enfants, vient directement de Dieu et ne peut lui être enlevée par l'Etat sans usurpation et sans crime. Pareillement il est admis de tous les hommes sans distinction de croyance que la religion n'est pas une création des gouvernements et conséquemment qu'elle n'en dépend point. Il y a dispute parmi les hommes, pour savoir quelle est la véritable religion, et cela est un mal, mais tous au moins sont forcés de convenir qu'il y a une religion et que son autorité, ne vient ni des hommes ni des gouvernements.

"Ainsi la constitution, n'ayant pas défini le sens des mots *droits sur l'éducation*, il est impossible de leur donner un autre sens que celui de droits de l'Etat sur l'Education, et non celui des droits du père ou de la religion, parce qu'il est défendu d'interpréter la loi dans un sens immoral.

"Ces principes posés, il ne s'agit que de les appliquer afin de savoir si le gouvernement du N. B. en passant la loi en question a dépassé les pouvoirs qui lui étaient conférés par la constitution, s'il a usurpé au sujet de l'éducation les droits du père et de la religion que la constitution ne lui a point conférés et ne pouvait point lui conférer. Or nous maintenons que le gouvernement du N. B. a excédé ses pouvoirs en usurpant l'autorité du père et de la religion, et sur ce point nos adversaires ne peuvent en aucune manière nous contredire, en autant qu'ils admettent tous que la loi du N. B. est injuste, parce qu'elle empêche le père d'élever son enfant suivant sa foi religieuse, c'est-à-dire qu'elle l'empêche d'exercer sur lui son autorité paternelle; parce qu'ils conviennent que cette loi en défendant au précepteur d'enseigner la religion, empêche ainsi la religion de s'imposer à l'enfant qui en a un indispensable besoin.

"Ainsi nos confrères qui plaident en faveur de la constitutionnalité de la loi, sont évidemment illogiques, parce qu'ils donnent aux mots *droits sur l'éducation* qu'ils trouvent dans la constitution, un sens plus étendu que celui qu'ils n'ont en réalité; parce qu'ils les prennent dans leur acception la plus générale, tandis qu'ils ne doivent l'être que dans leur acception particulière; parce qu'ils leur font signifier la même chose, que droits du père, droits de l'Eglise et droits de l'Etat, trois choses distinctes, tandis qu'ils ne signifient réellement que les droits de l'Etat, c'est-à-dire droits très restreints, consistant purement et simplement à protéger le père et l'Eglise dans leurs fonctions de former les générations, ainsi qu'ils en ont reçu la mission spéciale. Voilà la cause véritable de leur erreur. Ils ne font preuve ni d'intelligence, ni de savoir, ils prennent la lettre de la loi sans s'occuper de son sens et c'est pourquoi ils l'interprètent si brutalement et si injustement.

"Il semble cependant, que tout, dans les termes mêmes dont se sert la constitution, devait mettre en garde contre une semblable interprétation, puisqu'il y a un proviso pour empêcher les législatures locales, de légiférer sur les droits acquis et conférés en vertu de la loi. *Le Journal de Québec* prétend ici, qu'il faut comprendre cette partie de la constitution, comme si le législateur avait parlé de droits conférés en vertu d'une loi écrite; mais qui ne comprend que le droit du père au sujet de l'éducation de son enfant, existe même en l'absence de toute loi écrite et conséquemment que telle n'a pas été la pensée du législateur. Avant qu'il y eut des lois civiles sur l'éducation, il y avait des pères de familles et ils avaient incontestablement droit de donner l'éducation à leurs enfants, et ce droit le législateur n'a jamais pu l'absorber, ni le faire disparaître, ni aucunement en disposer, et conséquemment la réserve faite, par le proviso de la constitution, des droits conférés par la loi ne doit pas être interprété contre le père mais au con-

traire en sa faveur "

Ainsi voilà qui est parfaitement constaté, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en passant son inique loi des Ecoles s'est mis en contravention flagrante avec notre Constitution et tous les arguments de la presse ministérielle ne sauraient établir le contraire.

D'ailleurs cette presse est si bien convaincue de la complète nullité de ses arguments, qu'elle s'est crue obligée de chercher par d'autres moyens à tranquilliser la conscience de tous les catholiques de la Puissance. Dans ce but, elle a fait circuler à grands renforts de trompettes une certaine promesse faite par l'honorable M. Hatheway, premier ministre du Nouveau-Brunswick, avant son départ de la capitale fédérale. Par cette promesse, M. Hatheway se serait engagé à accorder les écoles séparées aux catholiques de cette province à la prochaine session de la législature.

Nous avouons franchement que, cette nouvelle nous a causé une surprise d'autant plus grande que les antécédents de M. Hatheway ne l'ont jamais fait connaître comme chaud partisan des catholiques. Loin de là, il les a constamment basoués, méprisés, les considérant comme des membres inutiles dans la société Néo-Brunswickoise ; et il nous paraissait étrange qu'il prit la peine de revenir sur ses pas pour donner satisfaction à de si petites gens.

Aujourd'hui, notre étonnement a cessé et nous voyons dans la promesse de M. Hatheway que le plaisir de se moquer des catholiques et de tous les membres fédéraux. En effet, nous lisons dans le *Times* de Moncton, l'un des organes du gouvernement du Nouveau-Brunswick :

" La *Minerve* dit que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré à plusieurs personnes, avant de quitter Ottawa, qu'il accorderait, aux catholiques, des Ecoles séparées à la prochaine session de la législature, conformément au désir exprimé par la Chambre des Communes. Quelques journaux des provinces supérieures, ne sachant pas combien notre premier ministre aime à plaisanter, le croient sérieux et pensent qu'il se laissera influencer par les opinions exprimées à Ottawa. Ils seront déçus. M. Hatheway, comme tous les autres néo-Brunswickois, traitera avec le mépris qu'ils méritent les avis qui leur sont donnés par des hommes qui n'ont pas d'autre intérêt en cette affaire que d'en faire du capital politique "

Nous ne sommes guidés par aucun parti-pris et nous serions heureux de pouvoir nous moquer des sinistres prédictions du *Times*. Malheureusement, rien, dans les actes, ni dans les tendances des puissants du Nouveau-Brunswick nous permet d'espérer que les catholiques obtiendront justice de leurs persécuteurs. Au contraire, tout nous prouve que le fanatisme protestant cherchera à maintenir sa position.

En outre, si nous en croyons la rumeur, le bill des Ecoles ne serait que l'un des moyens de la propagande protestante, entreprise par le lieutenant-gouverneur Wilmot et les membres de son Conseil, pour extirper la foi catholique du sol néo-brunswickois. Mais ce ne serait pas le seul ; certains individus, soudoyés par le gouverneur Wilmot lui-même, sont actuellement employés à distribuer des bibles dans les cantons catholiques. Un révérend curé de cette province a cru devoir mettre ses paroissiens en garde contre les pièges que leur tendent les colporteurs d'impies ; il leur conseilla de lui remettre ou de jeter au feu les livres qu'ils recevaient ainsi de sources équivoques, et dans l'espace de quelques jours on lui apporta environ deux mille fausses bibles. Après cela le empiétements de la législature du Nouveau-Brunswick sur le domaine religieux n'ont plus besoin de commentaires.

Le 25 du courant la capitale provinciale souhaitait la bienvenue à notre nouveau Gouverneur-Général, Lord Dufferin, arrivé à dix heures du matin à bord du vapeur *Prussien*. Une garde d'honneur formée par l'artillerie canadienne, bande en tête, le reçut au débarcadère et une salve de 21 coups de canons, tirée de la citadelle, salua l'arrivée du représentant de notre Gracieuse Souveraine.

Le lieutenant-Gouverneur Sir N. F. Belleau, les honorables John A. McDonald, Sir Francis Hincks, L. H. Langevin, P. J. O. Chauveau, Jos. Caubon, son Honneur le Maire de Québec, ainsi qu'une foule immense attendaient lord Dufferin.

Le 26, le Gouverneur Général laissait la ville de Québec, prenait passage à bord du vapeur de la Compagnie du Richelieu et arrivait à Montréal le 27 au matin. Son Excellence était accompagnée de Lady Dufferin, ses demoiselles, et sa suite. A l'arrivée du vapeur un salut de 21 coups de canons fut tiré. Ces personnages sont partis immédiatement pour Ottawa par la ligne des vapeurs.

D'après la *Minerve*, Sir George E. Cartier aurait déclaré que le Chemin de fer du Pacifique aura son terminus à Montréal en passant par le nord de l'Ottawa, et le chemin de colonisation du Nord, de manière à opérer une jonction à Montréal avec le chemin de fer de la rive nord ; de plus, l'honorable baronet aurait assuré que ces graves intérêts ne seront confiés qu'à une compagnie qui possède des intérêts directs soit à Montréal, soit plus bas, et qui jouisse de la confiance du Bas-Canada.

Sir Hugh Allan a transmis ses soumissions au gouvernement fédéral avec l'offre de verser immédiatement le million exigé par le bill du Pacifique. On croit généralement que la Compagnie Allan aura les contrats pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

Le *Nouveau-Monde* est entré dans une nouvelle phase. Désormais les Directeurs de cette importante publication n'auront plus qu'à s'occuper exclusivement de la partie éditoriale du journal, la partie administrative étant remise en d'autres mains. Cette décision sera, croyons-nous, d'un avantage immense pour cette feuille.

La distribution des Prix au Collège de Sto. Anne a eu lieu mardi soir au milieu d'un concours considérable de membres du Clergé et d'amis de l'Education. Outre la distribution des Prix, il y a eu deux discours l'un par M. Gabriel Cloutier élève de Philosophie, et le discours d'adieu par M. Philibert Tanguay élève de Physique. La bande, sous l'habile direction de M. H. McKernan, exécuta plusieurs morceaux de musique.

#### Rectification

L'*Evénement* reproduit notre premier article sur les Ecoles du Nouveau-Brunswick ; nous n'en sommes aucunement flattés. Nous avons des convictions et nous écrivons pour l'enseignement de nos lecteurs ; mais il nous est toujours pénible d'avoir pour approbateurs certaines feuilles qui, comme l'*Evénement*, font trafic d'immoralités.

En outre, si la reproduction d'un article quelconque est permise, au moins doit-elle être exacte, sans additions ni soustractions. Or l'*Evénement* ajoute à notre écrit un titre qui n'est pas de nous et dont nous ne voulons pas. Un peu plus d'honnêteté ne serait pas déplacé, et le journal de M. Fabre y gagnerait quelque chose ce nous semble.

Nous apprenons aussi que certains candidats à la représentation appartenant au parti soi-disant *national* se servent

de nos écrits pour faire mousser leurs petites personnes, nous avertissons nos lecteurs que nous n'avons rien de commun avec ces gens. La *Gazette* est un journal franchement catholique, elle suit le sentier que lui trace son devoir, quelquefois il est vrai en indisposant ses amis contre elle, mais toujours méprisant souverainement les accolades du parti national.

Nous prenons ici occasion de rappeler aux mémoires trop courtes que les Révérends Messieurs du Collège de Ste Anne sont complètement étrangers à la Rédaction de la *Gazette des Campagnes*.

#### Comment on fait une verminière pour la nourriture des poules

Nous avons dit souvent que les cultivateurs ne s'occupaient pas assez de leur basse-cour, qui, bien administrée, bien conduite, pourrait leur donner des bénéfices largement rémunérateurs. Les volailles, à la vérité, nourries seulement avec du grain, coûtent fort cher; mais il existe plusieurs autres moyens d'alimentation dont le prix de revient est peu élevé.

Les poules aiment beaucoup les vers et toutes sortes d'insectes. Eh bien, il est très-facile d'établir une verminière, en procédant de la manière suivante :

Avec un mélange d'orge, de son et de crottin de cheval renfermé dans un vase à haute température, on obtient, au bout de trois jours, une très-grande quantité de vers. Dans le cas où l'on a besoin de procéder en grand à cette opération, on remplit une grande fosse avec une couche complète de paille de seigle hachée, mélangée avec du crottin de cheval, autant que possible. On place par-dessus une légère couche de terreau que l'on fait arroser avec du sang de bœuf ou de tout autre animal. On fait ensuite hacher des viandes gâtées, des boyaux, des cadavres de chiens, de lapins ou de toutes autres bêtes, et on les place sur la dernière couche, en les recouvrant avec des marcs de raisin, des graines d'avoine, du son, et l'on procède de la même façon jusqu'à ce que la fosse soit pleine. La fermentation ne tarde pas à arriver, tout se met en mouvement, et l'on voit apparaître des millions d'insectes.

Il ne faudrait cependant pas laisser manger à la volaille une trop grande quantité de cette provende. Sans contredit les œufs provenant de poules ainsi nourries ne valent pas ceux pondus par des poules alimentées avec des grains; mais on assure que cet aliment leur ouvre l'appétit et rend la ponte plus abondante. Les verminières doivent être considérées comme un supplément, un auxiliaire, pendant la saison d'hiver surtout, où tout autre nourriture devient rare. Une bonne fille de basse-cour doit avoir soin aussi de mettre du sarrasin et des hachures de patates dans des eaux où a été lavée la vaisselle, qui sont toujours un peu grasses; cette espèce de soupe constitue une excellente nourriture que l'on peut donner tous les matins aux volailles.

#### La Dent-de-Lion ou Pissenlit

Le pissenlit est un excellent diurétique, et on a remarqué que les moutons mis en pâturage commencent par manger les fleurs jaunes de cette plante avant de s'attaquer au reste.

« Un jour, dit Baltimore, j'ai été témoin d'un fait qui m'avait beaucoup amusé. Un troupeau de moutons, en assez mauvais état, provenant d'une ferme dont le sol était froid et de mauvaise qualité, avait été conduit dans une autre

ferme en meilleur état de culture. Le soleil, très-brillant ce jour-là, faisait parfaitement ressortir les fleurs jaunes des pissenlits. Mes moutons se mirent à l'œuvre, et bientôt le champ tout entier fut nettoyé; et s'il arrivait qu'une fleur eût échappé, trois ou quatre d'entre eux s'élevaient dessus et la faisaient disparaître en un clin d'œil. J'ignore si ce fut un effet produit par la plante ou par toute autre cause, mais à partir de ce moment les moutons se rétablirent complètement. Tout ce que je puis dire, c'est que le pissenlit est une plante officinale très-utile, et que j'ai vu souvent, le long des chemins, dans le voisinage de Cheltenham, des personnes en recueillir les racines et les feuilles, qu'elles vendaient aux droguistes, et dont elles tiraient un assez joli bénéfice. »

De son côté, le vieux Culpepper a dit quelque part :

« Je conseille aux personnes dont les forces sont débilitées, ou qui éprouvent cette altération générale de l'organisme connue sous le nom de *cachexie*, de faire usage du pissenlit, qui leur procurera un grand soulagement. »

Nous avons connu un charretier qui en faisait une provision pour ses chevaux, prétendant que cette nourriture leur rendait le poil lisse, ce qui chez les animaux est un signe de santé.

Il est bien facile de faire quelques expériences au sujet des indications données ci-dessus, il suffit pour cela de cultiver un petit coin de terre en pissenlit et de se rendre ensuite un compte exact des résultats obtenus.

#### Ouvrage utile

Nous apprenons avec plaisir que M. le Dr. LaRue doit bientôt présenter au public agricole une seconde édition de son *petit Manuel d'Agriculture*.

Les publications vraiment utiles savent toujours faire leur chemin et quoique l'ouvrage de M. LaRue ait des dehors fort humbles, il a su plaire à la classe à laquelle il s'adresse. La première édition était de 5,000 exemplaires, elle est aujourd'hui épuisée, et c'est pour satisfaire à de nombreuses demandes, que le petit Manuel reçoit sa seconde édition, laquelle sera de 10,000 exemplaires.

MM. les Inspecteurs d'Écoles ne sauraient mieux faire que d'introduire ce petit manuel d'agriculture dans les écoles sous leur contrôle.

#### L'instruction est-elle nécessaire aux laboureurs ?

Un grand nombre de personnes pensent que l'instruction est inutile aux agriculteurs. Est-il nécessaire, disent-elles, de savoir lire et écrire pour diriger les travaux d'un domaine ? Pourquoi à une époque où l'agriculture manque de bras, envoyer les enfants à l'école pour apprendre un pactole de sciences inutiles aux laboureurs ?

Nous plaignons ces personnes qui ne comprennent pas que le temps que les enfants passent à l'école est un temps précieux et même, peut-être, le mieux employé de leur vie; que ces études qu'ils jugent stériles sont les plus fécondes et en fin de comptes les plus réellement profitables.

Comment peut-il se faire, en effet, qu'un cultivateur, qui ne sait ni lire ni écrire puisse conduire convenablement les travaux d'une propriété ? Aussi, pendant que l'industrie prend des développements merveilleux, l'agriculture reste stationnaire dans un grand nombre de contrées.

Quelle est la cause de cet état stagnant ? C'est le manque d'instruction; c'est à l'ignorance des propriétaires qu'il faut l'attribuer.

Non, l'enfant ne doit pas être comme un instrument, un rouage qu'il faille se hâter de placer dans son mécanisme. Il faut d'abord envoyer l'enfant à l'école et non à la charrue. Il est donc bien évident qu'en agissant ainsi l'agriculture prendra des développements merveilleux et donnera des dividendes

très-satisfaisants. N'enviez donc pas le temps que ces pauvres petits enfants passent à l'école; les sciences qu'ils y acquièrent retomberont sur vos champs en rosée bienfaisante. Que quelques-uns des livres à leur disposition dans les écoles soient propres à leur faire connaître les éléments de l'agriculture, à leur faire aimer le travail des champs et à honorer l'état le plus noble et le plus digne de la plus haute sympathie de la part de nos gouvernants.

Heureux les hommes instruits qui prêteront à l'agriculture l'appui de leurs talents!

Sachez bien qu'il y a plus de gloire à être bon agriculteur que médecin ou avocat médiocre.

César a dit: "Il vaut mieux être le premier dans son village que le second à Rome."

## De l'élevage du cheval en ferme

### I

Prenez le poulain dès sa naissance.

Or, tout être qui vient au monde, a besoin d'une purge. Cette purge, la nature l'a placée dans le pis de la mère, et c'est le premier lait.

Cependant un préjugé absurde, mais enraciné et d'autant plus funeste, s'oppose à ce que le jeune poulain prenne le premier lait. Gardez-vous de payer tribut à ce préjugé-là. En dépit des noms de *venin*, *pourriture*, *poison*, etc., que lui a prodigués l'ignorance; loin de considérer ce premier breuvage comme malfaisant, voyez-y au contraire une médecine nécessaire, par conséquent précieuse. Et si les cas de mort sont si fréquents chez les jeunes poulains dès les premiers jours de la naissance, à quoi, pensez-vous, devons-nous le plus souvent nous en prendre, sinon à la privation de cette médecine, dont le poulain, je le répète, a absolument besoin pour le videment de son corps.

Croyez-moi, ne vous permettez jamais de traire la jument qui vient de mettre bas, et laissez le petit libre d'aller aussi vite qu'il lui plaira auprès de sa mère.

Si la gestation n'est mal effectuée, si des accidents sont survenus, si le port a été laborieux, si la bête est malade, et si, par suite, vous avez lieu de craindre que le lait ne soit mauvais, appelez le vétérinaire, qui seul alors verra ce qu'il faut faire.

Si de même, pendant l'allaitement, vous avez lieu de juger, par l'état du poulain, que le lait qu'il prend ne soit pas bon, c'est encore au vétérinaire que vous devez en référer pour tracer votre conduite.

Tant que la jument sera nourrice, donnez-lui des aliments très-nourrissants mais suffisamment aqueux pour lui assurer beaucoup de lait, — car il est de toute nécessité que le poulain, durant le temps de sa croissance, n'éprouve aucune privation et que la nourriture qu'il reçoit soit excellente.

Dès sa naissance, entretenez le poulain dans la plus grande familiarité avec tout le monde. Habituez-le à se laisser caresser, flatter, manier dans toutes les parties de son corps. Faites qu'il aime la voix de l'homme et y réponde gaiement. Que les femmes surtout en fassent leur bijou; qu'elles l'amènent au point d'accourir en galopant à leur appel et de manger dans leur main quelque friandise.

Jamais de rudesse, et surtout jamais de coups. Tout par la douceur, par la sympathie. A bas les mains levées! silence aux voix rudes!

La mère de même sera traitée avec douceur et le plus grand soin. Elle devra être également familière; et si elle ne l'est pas, on fera tout pour l'amener là.

Elle sera régulièrement étrillée, bouchonnée, lavée, ou un mot soigneusement pensé: Quant au petit, ces soins alors sont inutiles, la mère s'en charge.

L'écurie sera toujours bien aérée, mais suffisamment chaude, et rien ne manquera au bien-être de la mère et du petit.

### II

Sevrez le poulain à environ six mois. Je dis environ, car la séparation ne doit pas se faire brusquement; il en résulterait de part et d'autre de graves inconvénients. Vous y préparez

donc au moins quinze jours à l'avance la mère et le petit.

A la mère vous donnerez graduellement une nourriture moindre en aliments aqueux, afin de diminuer graduellement aussi la sécrétion laiteuse; et, par suite, d'engager le poulain à rechercher une autre nourriture, ce que, dans le cas contraire, il ne ferait certainement pas.

Au petit, au contraire, vous donnerez progressivement, et dans la même proportion que vous en priveriez la mère, une nourriture plus abondante en fourrage, afin de préparer ainsi doucement ses organes digestifs à recevoir cette nourriture, dont l'assimilation doit exiger de leur part un plus rude travail.

N'oubliez pas que tout être aime passionnément la liberté. C'est pourquoi le premier joug, la première attache, lui sont insupportables. Vous en savez quelque chose. Il s'agit donc de lui dissimuler ou plutôt de lui faire accepter volontairement le nouveau régime.

Vous arriverez d'abord par la douceur: sans douceur tout est perdu! et puis par une gradation intelligente.

Aimez le poulain et il vous aimera. Qu'il connaisse dès sa naissance, non-seulement vous qui le soignez, mais tous les habitants de la ferme, les femmes, surtout. Qu'il soit, je vous le répète encore, familier avec tout le monde; qu'il voie en tous ceux qui l'approchent des amis, de bons amis, non des maîtres, encore moins des tyrans.

Cela fait, vous préparerez le poulain comme suit:

Et d'abord, vous le ferez sortir seul deux ou trois fois le jour, en le tenant à la main par une petite tétière sans longe, à demeure fixe.

Lorsqu'il sera habitué à cet exercice, vous attacherez à la tétière une longe, vous prendrez cette longe dans la main, et vous le promènerez de même, toujours en le caressant, en le flattant, en l'appelant des plus doux noms. Vous répétez cet exercice pendant deux ou trois jours encore, mais en ménageant des temps de roses de plus en plus multipliés et durables, et en exigeant doucement alors que le poulain se tienne tranquille. Enfin, vous l'attacherez à la mangeoire à côté de sa mère, pendant quelques jours, puis vous le séparerez définitivement, et vous le surveillerez avec attention jusqu'à ce qu'il soit habitué à ce nouveau genre de vie.

Vous redoubleriez de soins, de vigilance, de douce sympathie pour le jeune poulain qui n'a plus sa mère. Sa mère! il doit la retrouver en vous. Vous tâchez aussi de lui faire oublier le lait, ce doux nectar qu'il n'a plus, en rendant la transition le moins amère possible. Vous y arriverez par un choix judicieux dans la nourriture, par une agréable variété dans les rations, par une surveillance assidue sur la manière dont la digestion s'opère, et par un prompt changement, soit de la nature, soit de la quantité des aliments, suivant que vous remarquerez qu'ils conviennent et ne suffisent ou ne conviennent et ne suffisent pas à la bonne santé, à la bonne humeur, au contentement du sujet.

Afin que cette transition soit heureuse, vous donnerez tout d'abord au poulain une nourriture mixte, toujours de la meilleure qualité possible, et vous alternerez les fourrages secs avec de la bonne herbe, des carottes, des patates, des navets de Suède. Vous augmenterez ensuite graduellement la nourriture sèche, mais vous aurez soin d'administrer en même temps des grains concassés et des farines délayées dans l'eau.

Si, malgré toutes les précautions susénoncées, vous remarquez chez le poulain de la tristesse, une diminution de l'appétit; si les yeux sont rouges et larmoyants, la bouche chaude, la langue chargée à son milieu et rouge à ses bords, le flanc un peu remonté, les crottins durs et secs, vite et sans perdre une minute vous ferez venir le vétérinaire, — non un empirique, maréchal ferrant ou autre qui tuerait le poulain, — mais un véritable vétérinaire qui le délivrera en vingt-quatre heures.

Vous devriez aussi, après le sevrage, veiller à ce que le lait chez la mère ne produise aucun ravage. S'il ne tarit pas naturellement, vous administrerez une saignée légère, une purgation, et, dans la plupart des cas, cela suffira. Mais, si cela ne suffit pas, il faudra consulter le vétérinaire.

Vous donnerez à la poulinière rendu à elle-même une nour-

riture, non pas recherchée, mais saine et de bonne qualité, de manière à ce qu'elle arrive en état à l'époque de la fécondation. Si vous voulez l'utiliser aux travaux de la ferme, vous la nourrirez un peu plus fort. C'est de beaucoup le meilleur système, car vous lui ferez ainsi gagner sa nourriture, et vous lui éviterez une foule de maladies causées par le séjour trop prolongé dans les écuries.

(A continuer)

A. LEROY.

### Manière de tuer un mouton

Il arrive souvent que la chair du mouton a une saveur désagréable à laquelle on donne le nom de "goût de laine." Cette saveur particulière du mouton mal préparé n'a rien de commun avec la toison, mais résulte de l'absorption par la viande, des gazes des intestins, qui aussitôt que le dehors de la carcasse se refroidit, ne peuvent s'échapper, et sort par conséquent absorbés par les chairs.

Le remède est simple.

Aussitôt que l'animal est mort, suspendez-le par les pieds de derrière à un bâton exprès attaché à une corde, fendez la peau de la poitrine à la queue et aux genoux, par le mouvement rapide d'un couteau bien pointu introduit dessous. Enlevez la peau du ventre, des côtés et des pattes, de sorte qu'elle ne nuise pas à la sortie des intestins.

Alors ouvrez immédiatement le mouton et enlevez-lui les entrailles. Ceci doit être l'ouvrage d'une minute ou deux environ, et quand même il faudrait cinq minutes, ce ne serait pas un temps suffisant pour que la chair se refroidisse et prenne un goût désagréable. Il faut donc éviter de laisser refroidir le corps des moutons avant d'en enlever les boyaux. — *Journal d'Agriculture.*

### Engrais que préfèrent les plantes.

Nous allons chercher bien loin, ce que nous avons près de nous. Un habile horticulteur allemand, M. Georner, vient de démontrer par le résultat de ses propres expériences, la puissance fertilisante d'un engrais qu'il estime bien supérieur au guano, particulièrement sur les plantes en pots et en caisses. Ses plantes jaunissaient; au bout de quinze jours la végétation était luxuriante. De même pour les plantes de pleine terre, ayant soin de remuer préalablement la terre dans l'étendue qu'offre le feuillage de la plante ou arbuste.

Ce merveilleux engrais c'est de l'urine mise dans un baquet: laisser poser huit jours pour amener la fermentation, étendre avec 4/5 d'eau, arroser tous les quinze jours.

S'il y a de l'odeur, ajouter une poudre composée de dix parties de charbon de bois, une de plâtre en poudre et une de couperose de fer. Deux livres de mixture désinfecte cent pintes de liquide.

### Une mauvaise habitude chez les ménagères

M. Edouard Noël signale dans la lettre suivante, publiée par l'*Echo agricole*, une faute que commettent souvent les ménagères ou les filles de basse-cour en donnant à manger aux volailles:

"Presque toujours la fermière ou ses domestiques donnent à manger aux volailles près du fumier. Que leur donnent-elles pour manger? Le plus souvent des déchets qui proviennent du nettoyage du blé de la ferme, conséquemment du petit blé mêlé avec beaucoup de mauvaises graines que les volailles d'aucune espèce ne mangent. Que deviennent ces graines? Elles sont balayées, jetées sur le fumier, et finalement conduites dans les champs avec cet engrais, où elles germent et poussent bel et bien, au grand étonnement du fermier, qui n'a cependant semé que du blé très-propre, exempt de graines; d'où il vient que certains cultivateurs prétendent que la terre produit spontanément ces graines, sans qu'il soit nécessaire de les semer. Mais s'il voulait se donner la peine de suivre le chemin que prennent les mauvaises graines qu'il a mis tant de soin à ôter de son blé, le fermier verrait que, le plus souvent,

elles sont enfouies dans la terre avec le fumier, et dans les mêmes champs où il met le blé dont elles ont été extraites.

"Ce serait donc un bon conseil donné aux cultivateurs qui d'attirer leur attention sur ce point et de les engager à faire donner à manger à leurs volailles dans un lieu éloigné du fumier, et à ce que les balayures de cet endroit ne soient pas conduites sur ces champs. Tout le monde y trouverait son compte, le cultivateur aussi bien que le meunier et le consommateur."

### Petite chronique

— Il y a quelques années, la mise en opération d'une manufacture ou, de quelque autre établissement industriel était quelque chose comme un prodige, dans la province de Québec surtout. Aujourd'hui les journaux sont remplis d'annonces d'opérations industrielles. Dans Québec, en ce moment, 1200 personnes trouvent de l'emploi et leur vie aux travaux de l'industrie. M. John Webb, par ses vastes établissements à Sainte Jeanne de Neuville, comté de Portneuf, se propose d'employer au moins 1,000 personnes et répandra environ \$150,000 chaque année dans la localité. Il attend la construction du chemin de fer du Nord pour donner un grand développement à son industrie. Alors, chaque jour, il pourra expédier une cargaison de 20 à 30 chars.

Un de ces principaux établissements sera la production du papier, qu'il espère fabriquer avec du bouleau blanc, de l'épinière blanche et de la pruche. Nous avons vu des échantillons de la troisième opération c'est un très-bon papier à enveloppe. On espère qu'à la quatrième épreuve, on obtiendra un très-beau papier pour l'écriture. Honneur à M. Webb pour son esprit d'entreprise! Tout fait présumer que le succès le paiera au centuple. — *Journal de Québec.*

— Un explorateur anglais qui a examiné les terrains à St. Joseph de la Beauce a déclaré qu'il y existait de riches mines de fer, tout près de la ligne du chemin de fer de Kennébec, Plusieurs capitalistes de Québec se sont immédiatement associés et ont fait des achats de terrain pour exploiter ces mines.

REPATRIEMENT DES CANADIENS.—Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke*: "Les journaux ont annoncé dernièrement que M. l'abbé Chartier, Agent d'Immigration, était allé aux Etats-Unis par ordre du gouvernement, pour compléter les bases d'une organisation devant favoriser le repatriement des canadiens émigrés. Nous tenons de M. Chartier lui-même qu'il a fait ce voyage de son propre chef, comme visite préparatoire, afin de découvrir les centres où il y aura chance d'opérer plus tard. Durant ce voyage, qui a duré treize jours, il a visité trente localités où il y a des canadiens en grand nombre."

Nous espérons que le gouvernement de la Province de Québec chargera officiellement M. l'abbé Chartier de la noble tâche d'aider au repatriement de nos nationaux. Si nous en jugeons par les nombreuses lettres qu'il nous a été donné de lire, la tâche ne serait pas difficile: il suffirait seulement d'accorder à ceux qui voudraient revenir dans le pays des terres gratuites, et quelques piastres pour leur en permettre l'exploitation.

### RECETTES

#### Moyen de blanchir la laine brute naturelle

M. Dullo (de Berlin) vient de signaler un moyen économique de blanchir la laine brute naturelle, et d'imiter ainsi la laine d'un blanc éclatant que l'Angleterre livre au commerce. Ce moyen, le voici:

On plonge la laine dans une dissolution de sulfate de magnésie à laquelle on ajoute une quantité convenable de bicarbonate de soude, puis on chauffe doucement. Il se dégage bientôt de l'acide carbonique, tandis qu'il se forme de l'hydrocarbonate basique de magnésie qui s'attache aux filaments de la laine et les colore en blanc. La laine ne perd évidemment rien de son poids.

Pour 100 livres de laine, on peut employer 5 livres de sul-

fate de magnésie dissous dans une quantité d'eau suffisante, et 3½ de bicarbonate de soude. On chauffe vers 50 degrés, puis on laisse refroidir; la majeure partie du précipité se dépose sur la laine, à la surface de laquelle il adhère. Cette fixation de carbonate et de magnésie n'affecte en rien la douceur et la souplesse de la laine.

#### Cirage à la cire.

On prend cinq onces de cire jaune, gros comme une amande de savon et une pincée de noir de fumée; on fait chauffer le tout dans une chopine de bière; on remue pour que les ingrédients se mêlent bien; on laisse refroidir, et on a un excellent cirage qui conserve le cuir et lui donne un beau vernis. La première fois qu'on emploie ce cirage, le lustre est faible, mais après quelques jours qu'on réitère cet enduit et le frottement avec la brosse, il devient d'un luisant de maroquin, et plus on brosse, plus le lustre devient éclatant.

### EN VENTE

#### A LA LIBRAIRIE AGRICOLE DE FIRMIN H. PROULX

LE VÉTÉRIKAIRE pratique, traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons, aux chiens et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart. Edition la plus récente.—Prix, 75 centins; par la poste, 85 centins.

LES VEILLÉES CANADIENNES, traité élémentaire d'agriculture approuvé par la société d'agriculture du Bas-Canada, le 13 septembre 1852, et publié par Frs. M. Ossaye.—Prix, 25 centins; par la poste 30 centins.

LE SAGUENAY, ou le passé, le présent et l'avenir du Haut-Saguenay, au point de vue de la colonisation.—Prix, 15 centins; par la poste, 20 centins.

L'ART DE PLANTER, plantation en général, plantation en butte, traité pratique sur l'art d'élever en pépinière et de planter à demeure les arbres fruitiers, forestiers et d'agrément, à l'usage des agents forestiers, pépiniéristes, horticulteurs. Orné de vignettes sur bois.—Prix, 60 centins; par la poste 68 centins.

LE LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR, nouveau trésor de la chaumière ou le fidèle conseiller des cultivateurs. Ce petit livre fait connaître les vrais moyens de s'enrichir rapidement, en cultivant la terre.—Prix, 15 centins; par la poste, 20 cts.

LES ÉLÉMENTS DE L'AGRICULTURE, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith.—Prix, 25 centins; par la poste, 30 centins.

MANUEL PRATIQUE DE JARDINAGE, contenant la manière de cultiver soi-même un jardin ou d'en diriger la culture, par Courtois-Gérard.—Prix, 75 centins; par la poste, 82 centins.

CONSEILS A UNE JEUNE FERMÈRE, par P. Jougneaux. Cet ouvrage devrait se trouver dans chaque famille de nos cultivateurs canadiens, et faire l'objet d'une étude spéciale à nos jeunes filles. En lisant ce livre, elles apprendront à être des épouses ménagères et procureront à leurs enfants un avenir de bonheur et de prospérité.—Prix, 50 centins; par la poste, 56 centins.

LETTRES SUR LA VIE RURALE, par M. Victor de Tracy, adressées à un jeune homme qu'il aime tendrement et dont le bonheur à venir est l'objet de ses vœux les plus vifs. Il lui offre dans cette pensée le tribut d'une longue expérience sur tout ce qui concerne l'agriculture.—Prix, 50 centins; par la poste, 56 centins.

ARBRES FRUITIERS, instructions élémentaires sur leur entretien, greffe, taille, restauration des arbres mal taillés, ou épuisés par la vieillesse, culture, récolte et conservation des fruits par M. A. Du Brueil. Ouvrage destiné aux jardiniers, aux écoles d'agriculture et aux écoles normales primaires.

Avec un nombre considérable de gravures.—Prix, 60 centins; par la poste, 68 centins.

PETIT MANUEL D'AGRICULTURE, par Hubert LaRue, recommandé par le Conseil de l'Instruction Publique et le Conseil Agricole de la Province de Québec. Ce petit Manuel est destiné aux enfants qui fréquentent les écoles élémentaires, modèles et académiques. Tout instituteur qui n'enseignerait pas au moins à ses élèves les éléments de la science agricole, manquerait grandement à sa mission. Que l'instituteur dans les campagnes prépare les enfants à connaître les éléments de l'agriculture et à aimer la culture des champs, et la voie du progrès agricole auquel nous aspirons sera bientôt ouverte. Si des hommes de science veulent bien nous en frayer le chemin, montrons-nous généreux; ne restons pas indifférents, lorsqu'ils désirent nous faire connaître les secrets de l'art agricole.—Prix, 10 centins; par la poste, 12 centins.

LES MALADIES DES PATATES, des betteraves, des blés et des vignes, avec l'indication des meilleurs moyens pour les combattre.—Prix, 75 centins; par la poste, 82 centins.

DES ENGRAIS, ou l'art d'améliorer les plus mauvaises terres par les amendements et les engrais de toute nature, par M. Ducoin.—Prix, 25 centins; par la poste, 30 centins.

HISTOIRE NATURELLE du Canada, les Orseaux, par J. M. LeMoine, en deux volumes.—Prix, 1 piastre et 25 centins; par la poste, 8 centins de plus.

LA CHIMIE, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles.—Prix, 25 centins; par la poste, 30 cts.

### MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40 et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aise devrait s'empresser d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner, à

#### SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant une partie du prix comptant et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarrasser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.

M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Ouelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre, à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la Gazette des Campagnes.

S'adresser par lettre à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur-général, à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata.

### TERRE A VENDRE

Le soussigné nous prie d'annoncer qu'il vendra une magnifique terre, avec bâtisses, animaux, instruments d'agriculture, etc.

Elle est située au Détour du Lac Témiscouata, sur un site le plus pittoresque, au bord même du lac. Cette propriété peut à juste titre être appelée une ferme-modèle. Ceux qui auraient intention de devenir propriétaires d'une exploitation agricole qui ne la cède en rien, en fait d'amélioration, ne devraient pas retarder à s'adresser directement au soussigné pour connaître les conditions de vente.

EDMOND TÉTU,  
Détour du Lac Témiscouata